

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 4 mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Nominations dans la magistrature des colonies.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Une loi du 28 courant a élevé à 140,000 hommes au lieu de 100,000 le contingent de la classe de 1858.

Comme conséquence de cette loi, M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté pour la fixation du nouveau contingent de chacun des cantons du département du Nord, qui doit fournir pour sa part 4,398 soldats, un peu moins du trentième du contingent tout entier.

Voici les contingents des cantons de l'arrondissement de Lille :

Armentières, inscrits, 157, contingent, 72 ; Cysing, insc., 159, cont., 73 ; Haubourdin, insc., 166, cont., 76 ; La Bassée, insc., 144, cont., 66 ; Lannoy, insc., 130, cont., 69 ; Lille-Centre, insc., 119, cont., 54 ; Lille-Nord-Est, insc., 154, cont., 69 ; Lille-Ouest, insc., 153, cont., 70 ; Lille-Sud-Est, insc., 192, cont., 88 ; Lille-Sud-Ouest, insc., 252, cont., 115 ; Pont-à-Marcq, insc., 166, cont., 76 ; Quesnoy-sur-Deûle, insc., 128, cont., 58 ; Roubaix, insc., 290, cont., 133 ; Seclin, insc., 183, cont., 84 ; Tourcoing-Nord, insc., 191, cont., 87 ; Tourcoing-Sud, insc., 215, cont., 98.

Par une circulaire du 23 avril, M. le maréchal ministre de la guerre a notifié aux autorités militaires que les dispositions relatives au rappel des militaires en congés renouvelables sont également applicables aux marins du recrutement, artilleurs et soldats d'infanterie de marine.

Le ministre de la marine vient de décider que tout marin au-dessous du grade d'officier aura la faculté de faire parvenir sans frais, par la caisse des gens de mer, les sommes qu'il destina à sa famille.

La Cour de cassation a décidé que l'augmentation du chiffre du contingent n'est pas une cause de résolution du contrat d'assurance pour remplacement militaire, lorsqu'il n'y a pas dans le contrat de clause dérogatoire aux principes du droit commun.

En vertu d'une décision ministérielle du 29 avril, le taux de l'exonération pour l'année 1859 reste fixé, malgré les circonstances, au taux de 2,000 fr.

On lit dans le *Courrier de Nantes* :

« La lettre préfectorale qui suit vient d'être adressée aux rédacteurs-gérants des journaux politiques de notre ville :

« Nantes, 27 avril 1850.

» Monsieur,

» Les dépêches télégraphiques que les journaux de Nantes publient depuis quelques jours en supplément n'ont aucun caractère officiel et pourraient, dans les circonstances où nous nous trouvons placés, répandre dans l'opinion publique une inquiétude ou une agitation fâcheuse.

» Je vous invite, en conséquence, à vous abstenir jusqu'à nouvel ordre de ces sortes de publications.

» Si quelque nouvelle importante vous était adressée par vos correspondants, et si vous pensiez qu'il pût être utile de la porter à la connaissance de vos abonnés sans attendre l'heure ordinaire de la distribution de votre journal, vous auriez à me communiquer préalablement le contenu de votre dépêche et à attendre, pour la publier, mon autorisation.

» Je vous recommande de ne pas perdre de vue ces prescriptions, à l'exécution desquelles j'attache une sérieuse importance.

» Agrérez, &c.

» Le Conseiller d'Etat,
préfet de la Loire-Inférieure,
» Henri CHEUVREAU. »

Une nouvelle circulaire ministérielle vient d'être envoyée aux généraux commandant les divisions militaires ; il ressort des termes de cette circulaire que parmi les militaires en congé renouvelable actuellement rappelés sous les drapeaux il en est qui ont droit à leur libération dans un délai très court.

Ceux de ces hommes qui sont libérables d'ici au 1^{er} août prochain devront être maintenus dans leurs foyers jusqu'à l'époque de leur libération.

La circulaire du 21 avril relative aux hommes en congé renouvelable, mariés avec la permission de l'autorité militaire, doit recevoir son exécution. Nous avons publié ce document dans notre dernier numéro.

Voici un fait assez curieux et qui s'est passé à la poste de Lille :

M. Hon..., descendu depuis quelques jours dans cette ville, se présente au bureau pour retirer ses lettres. On lui en remet une. Le nom est bien conforme, le passeport établit les droits du réclamant. Mais la lettre est chargée, l'écriture inconnue à M. Hon..., il prend le parti d'ouvrir immédiatement la missive.

La signature est étrangère à M. Hon..., de plus, la lettre renferme trois billets de banque de 1,000 fr. chacun. Evidemment, elle est destinée à un autre. Aussitôt, déclaration est faite et signée par M. Hon..., pour mettre à couvert la responsabilité de l'employé ; on constate qu'une similitude de nom, auquel on a seulement ajouté la mention *voyageur*, a été cause de la méprise.

M. H..., n'a certes cru accomplir et n'a accompli en effet qu'un acte de stricte probité ; mais il y a une leçon à tirer de ce fait pour les personnes qui envoient ainsi des valeurs, la question d'une adresse explicite a alors sa très-réelle importance.

On nous prie de rappeler de nouveau à messieurs les industriels que le délai pour la pro-

duction des demandes d'admission à l'exposition de Rouen expire le 5 courant.

L'inscription a lieu sur la demande adressée à M. le président de l'exposition, à Rouen. Il faut avoir soin de mentionner le plus exactement possible la place que devront nécessiter les produits.

Un concours d'harmonie militaire aura lieu à Douai le mardi 12 juillet 1859, à deux heures. Les corps de musique ou d'harmonie des villes et communes de la France et de la Belgique sont invités à y prendre part.

Tout corps de musique disposé à accepter l'invitation de la ville de Douai est prié d'en donner avis au maire de ladite ville avant le 15 juin 1859, et d'indiquer en même temps le nombre probable des exécutants.

Les musiques seront divisées en trois catégories :

La première comprendra les musiques des villes de 15,000 âmes et au-dessus ;

La deuxième, les musiques des villes de 5 à 10,000 âmes ;

La troisième, celles des communes dont la population n'atteint pas le chiffre de 5,000 âmes ;

Toutefois, chaque corps de musique aura la faculté de concourir dans une classe supérieure à celle de sa localité, mais sans pouvoir revenir sur ce choix une fois arrêté.

Chaque corps de musique des deux premières classes devra exécuter deux morceaux : 1^o une *Ouverture* ou *Symphonie* ; 2^o un *Air varié*. Les musiques de troisième classe exécuteront deux morceaux à leur choix.

Les prix consisteront en médailles réparties ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE CLASSE.

Ensemble : 1^{er} prix. Médaille en or de 300 fr.

2^o prix. Médaille en or de 200 fr.

Solo : prix. Médaille en or de 150 fr.

DEUXIÈME CLASSE.

Ensemble : 1^{er} prix. Médaille en or de 200 fr.

2^o prix. Médaille en or de 100 fr.

Solo : prix. Médaille en or de 100 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 4 MAI 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Quels ne furent pas son étonnement et son effroi quand elle se vit en présence d'une belle dame fort bien mise, accompagnée d'un jeune homme en riche costume de page.

Toute certaine qu'elle se crût que c'étaient des personnes égarées, elle fut néanmoins saisie que peu s'en fallut qu'elle ne laissât tomber sa chandelle.

« N'est-ce pas ici que demeure un ancien militaire du nom de Ringsholm ou quelque chose d'approchant ? demanda le jeune page d'un air résolu.

— Ringsholm ? répéta la vieille avec surprise. Ah ! sans doute, il demeure ici... Mais, pour l'amour de Dieu... je ne comprends pas...

— Il importe peu, madame, répliqua le page, que vous compreniez ou non pourquoi nous dé-

(Reproduction interdite).

sirons lui parler. S'il est ici, introduisez-nous auprès de lui. En avant, ma bonne vieille ! »

Celle-ci, toute confuse, les introduisit d'un pas chancelant et sans mot dire. Peut-être aussi la curiosité eut-elle quelque part à son empressement.

La princesse et Elise restèrent immobiles sur le seuil, saisies d'un sentiment douloureux à la vue de la misère qui s'offrit à leurs regards.

Ni l'une ni l'autre ne connaissaient la misère. Tout cœur bon et pur a bien une idée innée des chagrins qui en forment le cortège ; mais la pauvreté a parfois, comme la mer, une si grande profondeur, que les favoris de la fortune ne peuvent guère la sonder. Le côté extérieur de l'indigence cherche à se dérober aux regards des étrangers ; que doit donc être le côté intérieur, au fond duquel ne pénètre que l'œil de Dieu ?

La princesse ne se repentait pas de sa visite et remerciait la Providence d'avoir guidé ses pas et de lui avoir donné le courage de surmonter ses craintes. Elle reconnaissait qu'il lui serait possible d'être utile, et cette pensée avait pour elle tant de charme !

Jamais elle n'avait vu la misère si à nu. Il lui semblait que ce fléau s'était concentré là pendant des années pour briser sous son amer fardeau un seul cœur humain.

Elle venait dans l'intention de chercher à savoir quel était cet homme et si peut-être il n'avait pas pris le nom de Ringsholm dans l'unique but de poursuivre une coupable intrigue. Mais lorsque la mort est près de nous, que son œil rencontre le nôtre, que son soupir résonne à notre oreille ; en un mot, au lit d'un mourant tous nos projets s'évanouissent.

A l'entrée de Sophie-Albertine, le malade

tourna vers elle son visage sévère, amaigri et décharné. Il regarda fixement cette étrangère qui s'approchait de lui, et, plus il la considérait, plus les prunelles de ses yeux s'élargissaient.

« Eternelle Providence ! Vous ici ! Miséricorde ! » dit-il.

Sa voix tremblait.

« Il délire, dit la princesse ; il a besoin de prompts secours. Y a-t-il un médecin dans le voisinage ? Prenez cette bourse, mais allez vite.

— Du secours ; répondit la vieille. La terre ne peut plus rien pour lui ; bientôt il ira au ciel, et là il trouvera ce qu'il a cherché en vain ici-bas.

Le malade avait entendu les quelques mots prononcés par la princesse. Il tremblait de tous ses membres et ne cessait de la regarder ; il se pencha en avant et parut vouloir se soulever ; mais au même instant il retomba sur son lit en jetant un cri lamentable.

« Son nom est Ringsholm ? demanda la princesse à la vieille femme.

— Je ne puis rien dire de certain à cet égard, répondit-elle. Depuis une couple d'années, il a vécu ici paisible et retiré, et nous l'avons tous pris en affection, à cause de sa conduite honorable et de sa piété. Dès qu'il est tombé malade, quelques-uns de ses voisins ont résolu de le veiller, chacun à leur tour, et je suis du nombre.

Quand j'entrai ici ces jours derniers, je n'y trouvais pas même une goutte d'eau... Une petite médaille d'or était suspendue à la muraille, une médaille de bravoure... Je proposai à Ringsholm de la vendre et d'employer le produit à lui procurer du soulagement. Il s'y opposa d'abord ; mais enfin il céda, et je vis une larme mouiller ses yeux lorsque je l'emportai. Que

faire cependant ?... Depuis lors, il n'a manqué de rien.

Pour combien de guerriers suédois la médaille de bravoure n'est-elle pas devenue le dernier morceau de pain, le dernier secours médical !

Elise poussa un profond soupir ; la princesse se couvrit le visage de ses mains. Le silence et les regards des deux dames témoignaient d'un vif intérêt, qu'augmentait encore la vue du portrait de Gustave III. Cet homme était un de ses fidèles, pensait la princesse.

En ce moment, le malade rouvrit les yeux.

« Approchez ! murmura-t-il, approchez ! »

En prononçant ces paroles à peine intelligibles, il fesait signe à la princesse d'avancer près de lui. Il avait plutôt l'air d'un spectre que d'un homme.

Qui n'accéderait aux désirs d'un mourant qui supplie ? La princesse s'approcha donc du lit.

« Le ciel soit loué, mon cœur se brise. Je meurs... prenez... sous l'oreiller... papiers... régent... miséricorde !... »

Il achevait à peine d'articuler ces mots, échappés si difficilement de ses lèvres, que sa tête retomba sur l'oreiller.

« Il est mort ! » dit la vieille en soupirant.

La princesse, les yeux mouillés de larmes, prononça à haute voix une prière pour le mort, tandis qu'Elise s'agenouillait auprès du lit.

« Je suis venue trop tard pour le secourir ; mais que signifient ses dernières paroles ? Il a parlé de papiers sous l'oreiller... du régent... il paraissait vouloir nous confier un secret... Qu'en penses-tu ? »

— Regardons.

La vieille souleva lentement la tête du défunt,